

**ARRETE N° POC/2017/111201 PORTANT ATTRIBUTION D'AIDES
EUROPEENNES**

Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER)

PDR Poitou-Charentes 2014-2020

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en vigueur depuis le 1er décembre 2009, modifié par la décision 2011/199/UE du Conseil européen du 25 mars 2011 ;

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européens structurels et d'investissements, et ses documents d'application ;

Vu le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 ;

Vu le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et ses règlements d'application relatifs au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;

Vu la décision de la Commission du 19 décembre 2013 n°C(2013) 9527 relative à l'établissement et à l'approbation des orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer par la Commission aux dépenses financées par l'Union dans le cadre de la gestion partagée en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics ;

Vu la décision d'exécution n° CCI 2014FR06RDRP054 du 17 septembre 2015 de la Commission portant approbation du Programme de Développement Rural Poitou-Charentes en vue d'un soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural et ses modifications ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-1-1, L1511-1-2 et L4221-5 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du Président du Conseil Régional d'Aquitaine du 8 janvier 2016 ;

Vu la convention tripartite entre l'Etat, l'Agence de Service et de Paiement et la Région Poitou-Charentes en date du 29 janvier 2015 relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural dans la région Poitou-Charentes et ses avenants n°1 et n°2 respectivement signés en date du 20 novembre 2015 et 18 juillet 2017 ;

Vu la délibération 2014CR030 du Conseil Régional du 27 juin 2014 relative à la candidature de la Région pour être autorité de gestion des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

Vu la délibération du 4 janvier 2016, le Conseil Régional a donné délégation à son Président pour l'attribution et la mise en œuvre des fonds européens dont il est autorité de gestion,

Vu les grilles de sélection des types d'opération du PDR Poitou-Charentes 2014-2020 ;

Considérant :

- Que par délibération du 22 février 2016, la Commission permanente a autorisé le Président signer tous les actes afférents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement rural Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes 2014-2020,
- Que l'Instance de Consultations des Partenaires du 11/12/2017 s'est prononcée favorablement sur les dossiers joints en annexes 1 et 2.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL
ARRETE :

Article 1 :

Les subventions européennes au titre des types d'opérations du Programme de Développement Rural de Poitou-Charentes, présentées en annexes 1 et 2, sont attribuées aux bénéficiaires mentionnés.

Article 2 :

Le présent arrêté sera mis en œuvre au travers d'un arrêté ou d'une convention signée entre chacun des bénéficiaires, la Région Nouvelle-Aquitaine et les éventuels cofinanceurs.

Article 3 :

Le Président de de la Région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Bordeaux, le1.2 DEC. 2017

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine



Alain ROUSSET

PJ : Annexe 1 à l'arrêté n°POC/2017/111201 portant attribution d'aides
Annexe 2 à l'arrêté n°POC/2017/111201 portant modification d'attribution d'aides

Accusé de réception en préfecture 033-200053759-20171212- POC2017FEADER-AI 3 Date de télétransmission : 12/12/2017 Date de réception préfecture : 12/12/2017
--



ANNEXE 1 A L'ARRETE n° POC/2017/111201 PORTANT ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE (FEADER)
Programme de développement rural - Poitou-Charentes pour la période de programmation 2014-2020

Bénéficiaire		Intitulé de l'opération		Descriptif du Projet		Localisation		Total :			
								534 369,48 €	0,00 €	153 226,52 €	687 596,00 €
								Montant aide FEADER	Montant aide Région	Montant aide autres financeurs	Total aide publique
AVINIO Alexandre	DJA		ITP en zone de plaine Céréales et vaches allaitantes Investissements retenus : 121000€	17150 - Nieul-le-Virouil				18 200,00		4 550,00	22 750,00
BLUTEAU Gilles	DJA		Installation en GAEC avec son frère, développement de l'élevage caprin et création d'un atelier de transformation-vente directe de fromages et yahourts.	16360 - Condeon				21 200,00		5 300,00	26 500,00
CEYRAL Julien	DJA		ITP zone défavorisée COP en AB, transfo en farines et pains Investissements : 110050€	17700 - Saint-Saturnin-du-Bois				25 120,00		6 280,00	31 400,00
CHARTREU Baptiste	DJA		Création d'un GAEC avec un tiers. Reprise d'une exploitation	79210 - Usseau				28 320,00		7 080,00	35 400,00
DUDOUIT Florian	DJA		Installation en GAEC avec son père en VA, développement de l'atelier allaitant	16500 - Brillac				24 400,00		6 100,00	30 500,00
DUMAS Nicolas	DJA		Installation individuelle en Elevage d'ânes pour produire du lait d'ânesse biologique vendu en laboratoire ou transformé en savons et en cosmétique.	16140 - Amberac				12 320,00		3 080,00	15 400,00
FARRE Aurélie	DJA		Installation individuelle en maraîchage biologique avec vente directe et en AMAP.	16220 - Vilhonneur				12 880,00		3 220,00	16 100,00
FAUCHARD Xavier	DJA		Installation individuelle, création d'une activité de paysan boulanger	16500 - Saint-Maurice-des-Lions				25 120,00		6 280,00	31 400,00
FRIGANT Julien	DJA		ITP zone défavorisée, GAEC, productions COP investissements retenus : 277980€	17330 - Courant				21 600,00		5 400,00	27 000,00
GAUDIN Charlotte	DJA		ITP en zone de plaine Céréales et bovins lait Investissements retenus : 755200€	17290 - Forges				19 200,00		4 800,00	24 000,00
GELOT Romain	DJA		Création d'un GAEC avec son père	79210 - Saint-Georges-de-Rex				26 080,00		6 520,00	32 600,00
GOUDET Fanny	DJA		Installation sociétaire avec une autre JA, mise en place d'un atelier de transformation fromagère	16410 - Vouzan				21 280,00		5 320,00	26 600,00
GOULARD Antonin	DJA		Entrée comme associé remplaçant dans GAEC familial	79410 - Saint-Maxire				20 520,00		5 130,00	25 650,00
GRIMAUD Camille	DJA		Installation HCF en individuelle en production caprine bio	16450 - Saint-Laurent-de-Ceris				25 520,00		6 380,00	31 900,00
LALLUT Benjamin	DJA		Installation individuelle en céréales, reprise en fermage de la totalité d'une exploitation.	16170 - Genac-Bignac				8 800,00		2 200,00	11 000,00
LANDREVIE Mickaël	DJA		Installation individuelle par reprise de l'exploitation de son père avec vente directe de foin	16150 - Chirac				14 000,00		3 500,00	17 500,00
MARTIN Damien	DJA		Remplacement d'un associé dans GAEC familial	79170 - Périgne				20 080,00		5 020,00	25 100,00
MASSE Ludovic	DJA		Installation HCF et en individuelle par reprise d'une exploitation en fermage en viticulture et céréales.	16120 - Nonaville				20 960,00		5 240,00	26 200,00
PIERROUX Fabrice	DJA		Reprise de l'exploitation de sa mère en EARL unipersonnelle en viticulture	79150 - Argentonnay				23 280,00		5 820,00	29 100,00
PINEAU Fabrice	DJA		Reprise comme associé remplaçant dans GAEC familial	16120 - Bonneuil				19 520,00		4 880,00	24 400,00
PORTROUICQ Romain	DJA		Entrée comme associé remplaçant dans GAEC familial	79360 - Les Fosses				26 080,00		6 520,00	32 600,00
SOUCHET Julien	DJA		Création exploitation céréalière	79170 - Asnières-en-Poitou				20 080,00		5 020,00	25 100,00
VERGNAL Fabrice	DJA		Reprise surfaces au GAEC LE PETIT BUISSON	79600 - Boussais				21 600,00		5 400,00	27 000,00
Commune de R-AI			Prévention des dommages causés aux forêts	16480 - Brossac				23 914,80		14 045,20	37 960,00
Commune de R-AI			Prévention des dommages causés aux forêts	16190 - Courgeac				34 294,68		20 141,32	54 436,00

Accusé de réception en préfecture
033-200053750
02/12/2017
R-AI
0171212-
R-AI
Prémission : 12/12/2017
préfecture : 12/12/2017

ANNEXE 2 A L'ARRETE n° POC/2017/111201 PORTANT MODIFICATION D'AIDE EUROPEENNE
 Fond européen agricole de développement rural (FEADER)
 PDR Poitou-Charentes pour la période de programmation 2014-2020



Bénéficiaire	Intitulé de l'opération	Descriptif Projet	Localisation	Montant aide FEADER	Montant aide Région	Montant aide autres financeurs	Total aides publiques	Modification de Programmation				
RICHARD FLORENCE	Plan végétal pour l'Environnement	Achat de plusieurs GPS, station météo, embarqué, compteur volumétrique et rouleau FACA et coupe Bordure	79350 - Amailhoux	923,48 €	-	678,57 €	1502,05 €	<table border="1"> <tr> <td>Programme précédente</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ICP du 11/12/2017</td> <td align="center">Dossier annulé</td> </tr> </table>	Programme précédente		ICP du 11/12/2017	Dossier annulé
Programme précédente												
ICP du 11/12/2017	Dossier annulé											

Accusé de réception en préfecture
 033-200053759-20171212-
 POC2017FEADER-AI
 Date de télétransmission : 12/12/2017
 Date de réception préfecture : 12/12/2017